

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'OUDON

Lot N°3 : Analyse Socio-Economique

Auteur(s) et contact(s) : Youssef Zaiter (y.zaiter@acteon-environment.eu)
Maïté Fournier (m.fournier@acteon-environment.eu)

Table des matières

LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
INTRODUCTION	4
METHODOLOGIE.....	5
Les 6 métriques	5
Echelle de notation	6
Application de la méthodologie	6
DESCRIPTION SOCIO-ECONOMIQUE DES SCENARIOS	8
Scénario tendanciel	8
Scénario d’ajustement	13
Scénario mesuré	18
Scénario de rupture	23
COMPARAISON DES SCENARIOS	30

Liste des Figures

Figure 1 Echelle de notation.....	6
Figure 2 Diagramme en étoile comparant la performance des scénarios selon les six métriques d'évaluation ...	31

Liste des Tableaux

Tableau 1 Matrice multicritère d'évaluation qualitative des scénarios	30
--	----

Introduction

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon, une analyse qualitative des impacts socio-économiques des différents scénarios de gestion de la ressource en eau doit être conduite.

Cette démarche vise à éclairer les choix stratégiques du futur SAGE en évaluant les impacts de plusieurs scénarios d'intervention sur la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des usages associés, allant du maintien des pratiques actuelles à une transformation structurelle des modes de gestion et d'aménagement.

L'évaluation repose sur deux fondements principaux :

- Le diagnostic socio-économique élaboré lors de la phase 1 du projet, qui a permis d'identifier les principaux enjeux économiques et sociaux du territoire ;
- La description des scénarios contrastés, qui décline différents niveaux d'ambition en matière de protection de la ressource, de restauration des milieux et de développement territorial.

L'objectif de cette analyse est d'apprécier, de manière qualitative, les impacts attendus de chacun des scénarios.

L'évaluation a été conduite à l'aide de plusieurs métriques d'analyse permettant de comparer les scénarios entre eux selon des dimensions clés du développement territorial :

- Charges des services d'eau potable ;
- Budgets des collectivités lié à l'eau ;
- Capacité d'adaptation des exploitations agricoles ;
- Attractivité territoriale ;
- Dynamique industrielle ;
- Services écosystémiques.

Ces critères, communs à l'ensemble des scénarios, constituent la base de la grille de lecture utilisée pour caractériser les impacts socio-économiques de chaque scénario.

Méthodologie

Les 6 métriques

En partant du diagnostic socio-économique réalisé lors de la première phase du projet, six métriques sont proposées pour comparer les différents scénarios.

Ces métriques permettent d'apprécier les impacts des scénarios sur la société, l'économie et les dynamiques territoriales.

Elles constituent ainsi la base commune de l'évaluation qualitative conduite dans le cadre de la révision du SAGE de l'Oudon.

La première métrique, **les charges des services d'approvisionnement en eau potable**, mesure l'évolution des charges liées à la gestion de l'eau pour les usagers finaux, notamment à travers la facture d'eau. Elle permet d'évaluer dans quelle mesure les politiques de gestion envisagées conduisent à une maîtrise, une stabilisation ou, au contraire, une hausse du coût du service pour les ménages.

La seconde, **les budgets des collectivités liés à l'eau**, évalue le poids financier des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cette métrique permet d'apprécier la soutenabilité financière des actions proposées et la capacité des collectivités à engager, dans la durée, les efforts requis pour renforcer la résilience du territoire.

La **capacité d'adaptation des exploitations agricoles** examine la structure des exploitations, leurs pratiques, leur diversification et leur résilience face aux pressions climatiques et économiques. Elle évalue la faculté du secteur agricole à ajuster ses modes de production, à réduire ses pressions sur la ressource (pollutions diffuses, prélèvements pour l'irrigation) et à contribuer activement à la transition agroécologique du territoire.

L'**attractivité territoriale** mesure l'effet des politiques de gestion de l'eau sur l'attractivité du territoire pour les habitants et le tourisme. Elle tient compte de la qualité des milieux naturels, de la gestion des risques (inondations, sécheresses), du cadre de vie et de l'image globale du territoire.

La **dynamique industrielle** évalue l'adaptation des industries et leur capacité d'innovation face aux contraintes hydriques et environnementales. Elle mesure la résilience du tissu économique local, notamment des secteurs dépendants de l'eau ainsi que la faculté des entreprises à moderniser leurs procédés, à réduire leur consommation et à s'inscrire dans des démarches de durabilité et d'économie circulaire.

Enfin, la métrique relative aux **services écosystémiques** apprécie la capacité du territoire à maintenir ou renforcer les services rendus par les écosystèmes aquatiques.

Echelle de notation

Afin d'évaluer de manière homogène les effets des différents scénarios selon les six métriques identifiées, une échelle de notation qualitative à cinq niveaux a été utilisée.

Cette échelle permet de traduire le degré d'impact de chaque scénario sur le plan socio-économique et environnemental, depuis les situations les plus défavorables jusqu'aux trajectoires les plus ambitieuses.

- Un score 1 correspond à une situation **négative**, marquée par l'absence d'action structurante, une forte vulnérabilité du territoire et des coûts élevés pour les usagers comme pour les collectivités.
- Le score 2 reflète une situation **faible**, caractérisée par des ajustements limités et des effets modestes sur la résilience et la durabilité.
- Le score 3 correspond à une situation **moyenne**, traduisant un statu quo global avec certaines améliorations ponctuelles ou sectorielles.
- Le score 4 indique une situation **positive**, associée à une adaptation proactive, au respect des réglementations et à la mise en œuvre d'actions coordonnées et durables.
- Enfin, le score 5 correspond à une situation **très positive**, marquée par une transformation structurelle des modes de gestion, une gouvernance intégrée et une attractivité territoriale renforcée.

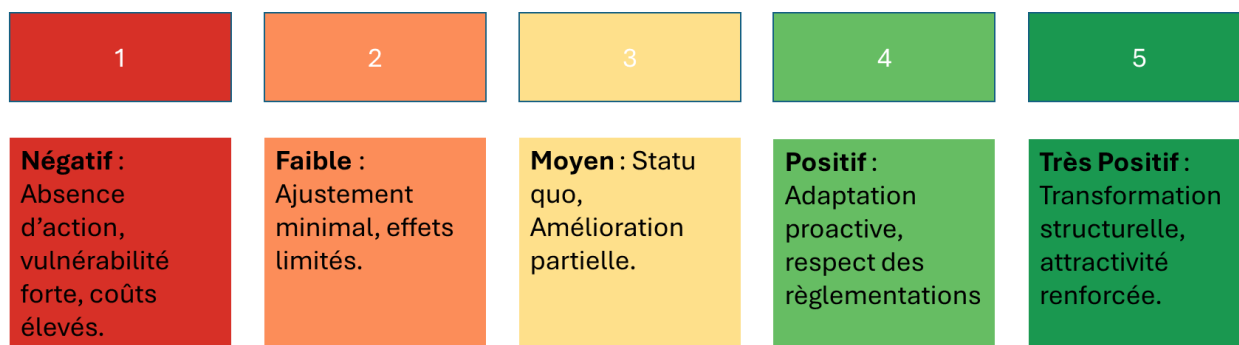


Figure 1 Echelle de notation

Application de la méthodologie

L'application de la méthodologie a consisté à croiser les informations fournies pour les enjeux de gestion de l'eau avec la description des scénarios identifiés.

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'OUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

Pour chaque scénario, les effets socio-économiques et environnementaux ont été examinés au regard des six métriques définies précédemment, en s'appuyant sur les éléments qualitatifs issus du document de description des scénarios.

La notation attribuée à chaque métrique prend en compte à la fois :

- Les impacts socio-économiques potentiels (par exemple, une hausse ou une maîtrise des coûts pour les usagers) ; et
- Les améliorations qualitatives du milieu naturel (telles que la réduction des pollutions diffuses, la restauration des fonctionnalités écologiques).

Le score final attribué à chaque métrique pour chaque scénario résulte donc d'une lecture critique et intégrée des impacts attendus, combinant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Il ne s'agit pas d'une simple transposition des informations, mais d'une interprétation des impacts probables de chaque scénario sur le territoire.

Description socio-économique des scénarios

Dans ce chapitre nous décrivons successivement les 4 scénarios étudiés dans le cadre de la révision du SAGE : 1 scénario tendanciel et 3 scénarios contrastés. Pour faciliter la lecture, nous répétons ci-après la description de chacun des scénarios vis-à-vis des enjeux de l'eau sur le bassin de l'Oudon (voir rapport description des scénarios – partie surlignée en bleu) puis nous les approfondissons selon les 6 métriques décrites ci-dessus.

Scénario tendanciel

Dans le scénario tendanciel, la ressource en eau demeure globalement stable mais connaît une dégradation progressive sous l'effet combiné du changement climatique et des pollutions diffuses. Le déficit de sécurité pour l'alimentation en eau potable persiste, sans réponse structurante mise en place. Les avancées en matière de continuité écologique restent marginales, tandis que les pressions liées aux plans d'eau et aux ouvrages hydrauliques compromettent le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le territoire est de plus en plus exposé aux sécheresses et aux inondations, sans qu'une stratégie anticipative ne soit développée par les pouvoirs publics : les réponses demeurent réactives, ponctuelles et dispersées. Par ailleurs, les enjeux liés à l'eau sont insuffisamment intégrés dans la planification urbaine, ce qui favorise la poursuite de l'artificialisation des sols et accentue les déséquilibres. Enfin, l'équilibre entre développement économique et préservation de la ressource reste fragile, entraînant une hausse continue des coûts liés à la dégradation des milieux naturels.



Charges des services d'eau potable (score : 1)

Le déficit de sécurité de l'alimentation en eau potable, non compensé par des mesures structurelles, se traduit par une augmentation des coûts liés à la potabilisation, aux interconnexions ou encore à la mobilisation de nouvelles ressources. Ces surcoûts, résultant également de la persistance des pollutions diffuses, seront in fine supportés par les usagers, via une hausse du prix du service de l'eau.

1. Résilience de la ressource en eau	Les aires d'alimentation des captages sont peu protégées, la qualité de l'eau aux captages se dégrade entraînant des coûts croissants de dépollution / potabilisation, des coûts de raccordement à d'autres ressources de meilleure qualité, voir des mesures d'urgence de fourniture d'eau aux populations par camions citerne. Le territoire accroît sa dépendance aux bassins extérieurs et le prix de l'eau potable augmente pour les usagers alors que sa qualité n'est plus garantie. Les usagers perdent progressivement confiance dans le service.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les fonctionnalités écologiques se dégradent, leur rôle dans l'abattement des pollutions n'est plus assuré. La qualité de la ressource se dégrade. Les mesures prises (entretien des fossés, ...) sont insuffisantes pour restaurer durablement les milieux.
3. Adaptation au changement climatique	La gestion est réactive. En cas de défaillance de la ressource, les solutions sont la fourniture d'eau aux populations par camion-citerne (situations d'urgence) ou la mobilisation de nouvelles ressources (raccordements, nouveaux forages) à des

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

	coûts toujours plus élevés. Les crises finissent par se reproduire chaque année avec des impacts sociaux marqués (prix de l'eau, rationnement au robinet, ...).
4. Eau et aménagement du territoire	L'artificialisation des milieux se poursuit, leur capacité à infiltrer l'eau dans les nappes, à retenir l'eau des sols, à freiner le ruissellement et le transfert des polluants ne sont plus assurés, entraînant des perturbations sur le réseau AEP (pollutions, turbidité en cas de fortes pluies, défaillance en cas de sécheresse prolongée).
5. Eau comme levier de développement territorial	Le prix de l'eau augmente pour l'ensemble des usagers (domestiques mais aussi industriels et éleveurs) alourdissant les charges de fonctionnement pour l'ensemble du tissu économique. Les tensions répétées sur le réseau se répercutent sur les capacités des acteurs économiques à assurer la continuité de leur activité.



Budgets des collectivités lié à l'eau (score : 3)

Les collectivités vont chercher à limiter leurs charges, et n'investissent que sous la forme de dépenses ponctuelles et réactives, en réponse à des perturbations croissantes sur les milieux aquatiques. En l'absence de stratégie d'investissement structurante, la gestion restera fragmentée, avec une hausse à long terme des coûts liés à la dégradation des milieux naturels. A court terme, les coûts sont limités, les investissements sont réalisés à minima.

1. Résilience de la ressource en eau	Les dépenses pour la résilience des milieux sont limitées à des actions de sensibilisation et des appels à la sobriété.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les investissements pour la restauration des milieux sont réalisés à minima, selon les opportunités qui se présentent (lié à des aménagements sur le bassin versant par exemple).
3. Adaptation au changement climatique	A court terme, les dépenses sont maîtrisées car les effets du changement climatique restent modérés. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entraînant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les collectivités.
4. Eau et aménagement du territoire	Aux impacts du changement climatique s'ajoute une vulnérabilité accrue du territoire par un aménagement qui ne tiens pas compte des évolutions futures des ressources en eau (urbanisation en zones inondables, vulnérabilité des réseaux de transports ou de communication, îlots de chaleurs urbains, ...). Les budgets des collectivités hors grand cycle et petit cycle de l'eau est également impacté négativement sur le long terme.
5. Eau comme levier de développement territorial	Le territoire perd progressivement en attractivité, en raison des perturbations hydro-climatiques qui deviennent trop fréquentes et non maîtrisées par les pouvoirs publics. La baisse démographique, la chute continue du nombre d'exploitations agricoles, et le faible dynamisme économiques, impacte au long terme les recettes des collectivités (taxes d'aménagements, taxes foncières, taxe GEMAPI) ce qui limite encore d'avantage leur capacité d'action pour faire face aux perturbations.



Capacité d'adaptation des exploitations agricoles (score : 1)

Dans une logique de continuité des pratiques actuelles, les exploitations agricoles n'anticiperont pas les impacts du changement climatique ni leurs propres pressions sur la ressource (prélèvements pour l'irrigation, pollutions diffuses). Sur le plan économique, les agriculteurs continueront globalement à exercer leurs activités selon les mêmes modèles de production, sans transformation structurelle ni diversification notable.

Cependant, cette continuité apparente se traduit par une dégradation progressive des milieux naturels, engendrant à terme des coûts élevés pour la société : augmentation des dépenses de traitement de l'eau potable, perte de qualité écologique, affaiblissement de la productivité agricole et interventions publiques plus fréquentes pour remédier aux impacts environnementaux.

1. Résilience de la ressource en eau	A court terme, l'agriculture n'est pas limitée dans son accès à l'eau et l'irrigation se développe pour sécuriser les récoltes et les rendements. Les exploitants investissent dans le matériel d'irrigation. A long terme, la défaillance des ressources en eau en période estivale amoindrit la possibilité de recours à l'irrigation (puits à sec, restrictions de prélèvements, ...) et implique de se tourner vers des solutions plus radicales (stockage artificiel de l'eau, réutilisation des eaux usées traitées) qui sont onéreuses et pèsent sur la rentabilité des exploitations.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	L'absence d'intérêt prioritaire porté aux milieux a des effets à terme sur la productivité agricole (perte de la couche arable du sol lors des épisodes de coulées boueuses, assèchement des prairies qui ne sont plus soutenues par les nappes d'accompagnement de cours d'eau, etc.)
3. Adaptation au changement climatique	A court terme, les dépenses sont maîtrisées car les effets du changement climatique restent modérés. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entraînant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les exploitations agricoles.
4. Eau et aménagement du territoire	L'artificialisation des sols (par les aménagements anthropiques et/ou par les pratiques agricoles) accentue leur vulnérabilité au changement climatique et leur dégradation. Les fertilisants et produits phytosanitaires utilisés en agriculture sont d'avantage lessivés et des pics de polluants sont plus régulièrement détectés dans les masses d'eau, malgré leur utilisation raisonnée.
5. Eau comme levier de développement territorial	La vulnérabilité accrue des activités humaines aux perturbations du cycle de l'eau sous l'effet du changement climatique amoindrit l'attractivité du territoire et contribue donc aux difficultés de reprise / installation des exploitations agricoles à long terme.



Attractivité territoriale (score : 2)

La dégradation progressive des milieux aquatiques, la multiplication des épisodes de sécheresse et d'inondation, ainsi que l'aggravation des pollutions contribueront à une perte d'attractivité. Le territoire, déjà peu dynamique, verrait son potentiel touristique et la qualité de vie de ses habitants diminuer.

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'OUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

1. Résilience de la ressource en eau	La diminution des ressources en eau en période estivale restera modérée à court terme et n'aura donc que peu d'impact sur les choix des populations de s'implanter sur le territoire. A plus long terme, l'assèchement des cours d'eau et les difficultés d'approvisionnement sur le réseau AEP pourront pousser les populations qui en ont la capacité à choisir d'autres territoires.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	L'absence d'intérêt prioritaire porté aux milieux aura des effets à terme sur les paysages du bassin de l'Ognon qui se banalisent et s'assèchent. Les populations touristiques en quête de « vert » ou « fraîcheur » en période estivale se détourneront sur d'autres territoires.
3. Adaptation au changement climatique	A court terme, les effets du changement climatique restent modérés. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entraînant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les habitants, les collectivités et les professionnels du tourisme. Il y a un risque que le système assurantiel se durcisse, voir ne puisse plus prendre en charge la réparation des dommages liés aux catastrophes « naturelles ».
4. Eau et aménagement du territoire	A court terme, l'aménagement n'est pas contraint. A long terme, la vulnérabilité du système augmente et donc en parallèle celle des populations. Les actions des pouvoirs publics sont limitées à de la sensibilisation, formation et gestion de crise, ce qui reste insuffisant pour protéger les populations et leurs biens.
5. Eau comme levier de développement territorial	La vulnérabilité accrue des activités humaines aux perturbations du cycle de l'eau sous l'effet du changement climatique amoindrit l'attractivité du territoire et contribue donc aux difficultés économiques du secteur touristique et de l'immobilier.



Dynamique industrielle (score : 1)

L'industrie locale, fortement dépendante de la production agricole (notamment l'agroalimentaire), serait fragilisée par la perte de compétitivité et la vulnérabilité accrue du secteur agricole. Le manque d'anticipation face au changement climatique et aux pressions environnementales se traduirait par un affaiblissement de la dynamique industrielle.

1. Résilience de la ressource en eau	La diminution des ressources en eau en période estivale restera modérée à court terme et n'aura donc que peu d'impact sur l'industrie du territoire. Les marges de manœuvre sur les process industriels et les efforts de sobriété du secteur, suffisent à compenser la raréfaction de la ressource. A plus long terme, la baisse du niveau des nappes et les difficultés d'approvisionnement sur le réseau AEP pourront pousser les entreprises à choisir d'autres territoires.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les actions sur les milieux aquatiques sont conduites à minima, selon les opportunités, et ne parviennent donc pas à enrayer leur dégradation. La gestion des plans d'eau n'est pas coordonnée, certains sont valorisés par leurs propriétaires, d'autres abandonnés. Il en est de même pour les seuils et canaux. Les activités économiques qui dépendent de ce patrimoine (pour l'approvisionnement en eau, pour la défense contre l'incendie, pour la dilution de leurs rejets, etc.) sont impactées négativement.
3. Adaptation au changement climatique	A court terme, les effets du changement climatique restent modérés. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entraînant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les industries. Il y a

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'OUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

	un risque que le système assurantiel se durcisse, voir ne puisse plus prendre en charge la réparation des dommages liés aux catastrophes « naturelles ».
4. Eau et aménagement du territoire	A court terme, l'aménagement n'est pas contraint. A long terme, la vulnérabilité du système augmente et donc en parallèle celle des activités économiques.
5. Eau comme levier de développement territorial	La vulnérabilité accrue des activités humaines aux perturbations du cycle de l'eau sous l'effet du changement climatique amoindrie l'attractivité du territoire et le dynamisme économique.



Services écosystémiques (score : 1)

La dégradation des milieux aquatiques limiterait fortement la fourniture des services écosystémiques. Les fonctions de régulation (épuration, stockage), d'approvisionnement (ressource en eau douce) et culturelles (valeur paysagère et récréative) seraient toutes compromises, accentuant la perte de résilience du territoire.

1. Résilience de la ressource en eau	L'absence de solutions structurelles face à la raréfaction de l'eau dans ce scénario conduit à des baisses notables des niveaux d'eau des nappes et des cours d'eau en été. Les milieux naturels qui en dépendent (zones humides, prairies alluviales, ripisylves, milieux aquatiques) se dégradent, entraînant un effondrement de la biodiversité sur le territoire.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	La perte d'habitats entraîne des conséquences sur la biodiversité du bassin de l'Oudon. Les niches écologiques laissées vides sont conquises par des espèces s'accommodant des nouvelles conditions (espèces exotiques envahissantes, banalisation des cortèges d'espèces). Les fonctionnalités des milieux s'appauvrissent progressivement, entraînant un amoindrissement des services écosystémiques dont dépendent les activités humaines.
3. Adaptation au changement climatique	Sous l'effet du changement climatique, le paysage et les écosystèmes se modifient. Les politiques étant menées en réaction et non dans une logique d'anticipation, conduisent à des mal-adaptations (replantations à l'identique des boisements touchés, abattage des arbres morts ou malades, consolidation des berges par génie civil, réhausse de digues, ...) qui génèrent des pressions toujours plus fortes sur les écosystèmes.
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement du territoire ne tient pas compte suffisamment de la ressource en eau et de ses aménités, conduisant à des impasses (difficultés d'approvisionnement en eau potable, sous-dimensionnement des systèmes d'assainissement, expositions aux risques, imperméabilisation des sols et perturbation du cycle hydrologique, ...). Les services écosystémiques s'appauvrissent progressivement.
5. Eau comme levier de développement territorial	A court terme, le développement territorial n'est pas contraint par les politiques de l'eau mais la perte des fonctionnalités des écosystèmes et l'effondrement de la biodiversité génèrent des impacts en cascade qui touchent toutes les composantes de la vie humaine, y compris la perte de la valeur patrimoniale des milieux naturels et paysages du bassin de l'Oudon.

Scénario d'ajustement

Ce scénario repose sur une mise en œuvre minimale des obligations réglementaires existantes, notamment en matière de protection des captages et de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Cette approche, essentiellement réactive et dépourvue de vision stratégique, expose le territoire à une vulnérabilité croissante à moyen terme. La restauration de la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques se limite à des interventions ponctuelles dictées par la réglementation, sans cohérence d'ensemble. Concernant l'adaptation au changement climatique, seules quelques mesures locales sont déployées, en complément du maintien des protections existantes, mais sans coordination globale. En matière d'aménagement, la réglementation relative à la sobriété foncière (loi Climat et Résilience, ZAN) est appliquée strictement, sans ambition supplémentaire. Enfin, le développement territorial reste marqué par une conciliation limitée entre usages, la priorité étant donnée aux activités économiques dominantes.



Charges des services d'eau potable (score : 2)

La mise en œuvre de mesures réglementaires, telles que la protection des captages et la réduction des phytosanitaires, contribue à limiter certaines pollutions de la ressource brute. Toutefois, en l'absence de transformation structurelle, des pollutions résiduelles persistent et nécessitent un traitement accru. Les coûts liés à la potabilisation, aux interconnexions et à la sécurisation des approvisionnements demeurent donc croissants, impactant directement les usagers via le prix du service de l'eau.

1. Résilience de la ressource en eau	Les aires d'alimentation des captages sont protégées contre les pollutions diffuses ou ponctuelles via une application stricte de la réglementation, des prescriptions sur les périmètres de protection et du plan d'action sur la ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale). En dehors de ces zones, les pressions sur la ressource demeurent (y compris polluants émergents, imperméabilisation) condamnant la possibilité d'ouvrir de nouveaux points de captage pour sécuriser les captages existants ou répondre à de nouveaux besoins. Les mesures de protection – réglementaires – ne sont pas subventionnables par les aides publiques et les collectivités répercutent leur coût sur les abonnés au service d'eau.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les milieux ne sont protégés que sur les ZSCE. En dehors de ces zones la mise en place d'activités ou pratiques compatibles avec le Bon Etat de la ressource en eau reste difficile. L'action publique est priorisée sur les paramètres déclassants de la DCE pour tenter d'atteindre le Bon Etat, mais les référentiels évoluant (pour tenir compte des substances émergentes notamment) ces objectifs sont de plus en plus contraignants.
3. Adaptation au changement climatique	Pour pallier le risque de défaillance de la ressource, les réseaux sont interconnectés et des stockages de secours sont construits. Le coût de ces investissements se ressent dans la facture d'eau pour les abonnés.
4. Eau et aménagement du territoire	L'urbanisation est maîtrisée via une application stricte de la réglementation. Cependant, en zone rurale, l'imperméabilisation des sols se poursuit (tassement par l'utilisation d'engin agricoles et forestiers lourds, perte de matière organique

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

	par des pratiques agricoles intensives, effet des sécheresses prolongées), conduisant à des perturbations sur la ressource captée pour l'AEP (turbidité, tarissement).
5. Eau comme levier de développement territorial	Le prix de l'eau continue d'augmenter pour l'ensemble des usagers (domestiques mais aussi industriels et éleveurs) afin d'une part de faire face aux perturbations qui demeurent (qualité, quantité) et de mettre en œuvre les mesures imposées par la réglementation (ZSCE, interconnexions, stockages, ...).



Budgets des collectivités lié à l'eau (score : 1)

Les collectivités sont confrontées à des dépenses régulières mais dispersées, imposées par des obligations réglementaires fragmentées et sans cohérence d'ensemble. Leur action consiste principalement à corriger des mal adaptations issues d'autres politiques publiques, dans un contexte de contraintes réglementaires croissantes (qualité de l'eau, sobriété foncière, indemnisation d'usagers en cas de déficit). À cela s'ajoutent les coûts potentiels liés à l'intensification des épisodes d'inondation. Faute de stratégie intégrée, la gestion reste réactive, entraînant un alourdissement durable des budgets.

1. Résilience de la ressource en eau	Les dépenses sont priorisées sur les exigences réglementaires mais celles-ci sont déjà très nombreuses et en augmentation dans un contexte de dérèglement climatique. L'absence de coordination et d'évolutions structurelles obligent les collectivités à agir sur tous les fronts pour tenter de reconquérir le Bon Etat et protéger les populations contre le risque inondation.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	L'entretien des cours d'eau coûte de plus en plus cher car les événements extrêmes sont plus fréquents (crues, tempêtes et canicules fragilisant la ripisylve) et que les collectivités tentent de conserver les cours d'eau à l'identique (limitation de la mobilité latérale, maintien des seuils). L'aménagement de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) permet de ralentir l'onde de crue mais sont cout de fonctionnement (compensation des exploitants surinondés) est supporté par la collectivité.
3. Adaptation au changement climatique	Les investissements sont importants pour tenter de maintenir les cours d'eau en Bon Etat. Mais ils restent limités au grand cycle et petit cycle de l'eau, sans agir sur les pressions. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entrainant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les collectivités.
4. Eau et aménagement du territoire	Dans ce scénario, les politiques publiques manquent d'interfaces et l'aménagement du territoire s'effectue sans prêter attention à la ressource en eau (à l'exception des zones désignées ZSCE). Les services en charge de la gemapi, de l'alimentation en eau potable, et de la gestion des eaux de pluie, doivent donc corriger les erreurs d'aménagement par des investissements qui peuvent être lourds à porter.
5. Eau comme levier de développement territorial	Le développement du territoire s'effectue également sans se préoccuper de la ressource en eau (sauf sur les ZSCE). A court terme, la ressource en eau n'est pas limitante, mais au fil du temps les mal adaptations ou le manque d'anticipation conduisent les activités économiques dans une impasse. Les collectivités sont de plus en plus sollicitées pour secourir l'économie ou compenser les pertes.



Capacité d'adaptation des exploitations agricoles (score : 3)

Les exploitations agricoles adaptent partiellement leurs pratiques, sous la contrainte réglementaire et parfois conditionnées à des soutiens financiers. Cependant, ces ajustements restent limités et ne modifient pas en profondeur les systèmes de production. L'adaptation est donc réelle mais insuffisante pour garantir une véritable résilience face aux perturbations climatiques et environnementales. Sur le plan économique, ces investissements soutenus permettent une légère amélioration du rendement ou une stabilisation des marges à court terme, mais les bénéfices restent fragiles et dépendants du maintien des aides publiques, sans sécuriser durablement la viabilité économique des exploitations.

1. Résilience de la ressource en eau	A court terme, l'agriculture n'est pas limitée dans son accès à l'eau et l'irrigation se développe pour sécuriser les récoltes et les rendements. Les exploitants investissent dans le matériel d'irrigation. A long terme, la défaillance des ressources en eau en période estivale conduit à des restrictions voir interdictions de prélever dans le milieu naturel et implique de se tourner vers des solutions plus radicales (stockage artificiel de l'eau, réutilisation des eaux usées traitées) qui sont onéreuses et pèsent sur la rentabilité des exploitations.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Il n'y a pas de transformation du modèle agricole, les fonctionnalités des milieux naturels restent sous exploitées ou déconsidérées. L'agriculture reste fortement dépendante des intrants chimiques à des coûts toujours plus élevés. Sur les ZSCE, l'adoption de pratiques biologiques, extensives ou agroécologiques n'est pas dédommagé car imposé par la réglementation ce qui a des conséquences sur la rentabilité des exploitations mais aussi sur le risque de déprise des parcelles concernées (réduction de la SAU globale).
3. Adaptation au changement climatique	A court terme, les dépenses sont maîtrisées car les effets du changement climatique restent modérés. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entraînant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les exploitations agricoles.
4. Eau et aménagement du territoire	L'artificialisation des sols (par les aménagements anthropiques et/ou par les pratiques agricoles) accentue leur vulnérabilité au changement climatique et leur dégradation. L'érosion des sols se poursuit entraînant pertes de rendements et coûts accrus d'exploitation (perte des semis, nécessité de d'avantage d'engrais ou d'eau apportée par irrigation, etc.).
5. Eau comme levier de développement territorial	La vulnérabilité accrue des activités humaines aux perturbations du cycle de l'eau sous l'effet du changement climatique affaiblit la rentabilité des exploitations. Le poids des réglementations contribue également à accentuer les difficultés de reprise / installation des exploitations agricoles à long terme.



Attractivité territoriale (score : 3)

Le scénario d'ajustement permet de préserver, dans une certaine mesure, les atouts du territoire. La mise en œuvre de protections ciblées contribue à maintenir la valeur touristique de certains sites naturels et à limiter les impacts sur le bien-être des populations. L'attractivité du territoire reste ainsi modérée, sans toutefois bénéficier d'un effet d'entraînement majeur.

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

1. Résilience de la ressource en eau	La diminution des ressources en eau en période estivale restera modérée à court terme et n'aura donc que peu d'impact sur les choix des populations de s'implanter sur le territoire. A plus long terme, l'attractivité sera difficile à maintenir si les efforts ne se sont concentrés que sur quelques « hauts lieux » mais que le reste du territoire a été sous-investi et doit faire face à des enjeux liés à l'eau (pénuries, pollutions, inondations).
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	L'application stricte de la réglementation permet de protéger certains secteurs qui gagnent en attractivité. Cependant la conciliation des fonctions écologiques avec la fréquentation des sites atteint ses limites.
3. Adaptation au changement climatique	A court terme, les effets du changement climatique restent modérés. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entraînant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les habitants, les collectivités et les professionnels du tourisme. Les solutions d'urgence et la maladaptation deviennent la norme, entraînant des surcoûts pour les populations et les collectivités.
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement est peu contraint. Des solutions palliatives sont trouvées (protections par des digues par ex.). A long terme, la vulnérabilité du système augmente et donc en parallèle celle des populations. L'aménagement du territoire se construit « contre » l'eau (contre les crues, contre les sécheresses, contre les pollutions) et non pas « avec » l'eau. Les populations les plus aisées parviennent à réaliser les investissements nécessaires pour s'adapter durablement tandis que les populations défavorisées restent exposées aux aléas.
5. Eau comme levier de développement territorial	A court terme, le développement territorial est soutenu par des pouvoirs publics qui proposent des solutions pour accueillir de nouvelles activités ou populations. A long terme, l'absence de mesures structurelles conduit à atteindre un nouveau palier.



Dynamique industrielle (score : 3)

Les activités économiques dominantes, et en particulier l'industrie agroalimentaire, bénéficient d'un soutien spécifique, par des dispositifs d'accompagnement. Ce scénario contribue à maintenir le tissu industriel et les emplois associés, sans toutefois enclencher une dynamique de transformation ou de diversification à long terme.

1. Résilience de la ressource en eau	La diminution des ressources en eau en période estivale restera modérée à court terme et n'aura donc que peu d'impact sur l'industrie du territoire. Les marges de manœuvre sur les process industriels et les efforts de sobriété du secteur, suffisent à compenser la raréfaction de la ressource. A plus long terme, la baisse du niveau des nappes et les difficultés d'approvisionnement sur le réseau AEP devront être compensés par les pouvoirs publics pour maintenir les activités en place.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les actions sur les milieux aquatiques sont priorisées sur les paramètres déclassants du Bon Etat. Une gestion des plans d'eau est imposée par la réglementation, mais qui ne convient pas à tout le monde, certains plans d'eau sont abandonnés, déconnectés ou remblayés. Il en est de même pour les seuils et canaux. Les activités économiques qui dépendent de ce patrimoine (pour

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

	l'approvisionnement en eau, pour la défense contre l'incendie, pour la dilution de leurs rejets, etc.) sont impactées négativement.
3. Adaptation au changement climatique	A court terme, les effets du changement climatique restent modérés. A terme, les canicules, sécheresses prolongées ou pluies violentes entraînant coulées de boues et débordements de cours d'eau, se reproduisent à des fréquences qui ne sont plus soutenables et génèrent des coûts très lourds pour les industries. Le maintien des activités économiques sur le bassin de l'Ognon n'est possible qu'avec l'aide des pouvoirs publics, et il accroît donc sa dépendance aux subventions.
4. Eau et aménagement du territoire	A court terme, l'aménagement n'est pas contraint. A long terme, la vulnérabilité du système augmente et donc en parallèle celle des activités économiques. Si les activités économiques « en place » se maintiennent coûte que coûte et tentent de s'adapter, le territoire n'accueille plus de nouvelles activités.
5. Eau comme levier de développement territorial	La vulnérabilité accrue des activités humaines aux perturbations du cycle de l'eau sous l'effet du changement climatique, conjugué à un alourdissement réglementaire, amoindrit l'attractivité du territoire et le dynamisme économique.



Services écosystémiques (score : 2)

La préservation des services écosystémiques demeure limitée. Si certaines interventions permettent ponctuellement de réduire les pressions (pollutions diffuses, aléas climatiques), elles ne suffisent pas à compenser la dégradation progressive des milieux. À moyen terme, la capacité des écosystèmes à assurer leurs fonctions de régulation, d'approvisionnement et de soutien, ainsi que leurs services culturels, tend à s'affaiblir sous l'effet conjugué du changement climatique et de l'absence d'approche structurelle.

1. Résilience de la ressource en eau	L'absence de solutions structurelles face à la raréfaction de l'eau dans ce scénario conduit à des baisses notables des niveaux d'eau des nappes et des cours d'eau en été. Les mesures réglementaires visent les usagers de la ressource en eau mais cela ne suffit pas à enrayer le phénomène. Les milieux naturels qui en dépendent (zones humides, prairies alluviales, ripisylves, milieux aquatiques) se dégradent, entraînant un effondrement de la biodiversité sur le territoire.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Une sectorisation du bassin de l'Oudon apparaît progressivement, entre des secteurs qui sont protégés par arrêtés et ceux qui ne le sont pas. Sur les secteurs délaissés, les fonctionnalités des milieux s'appauvrissent progressivement, entraînant un amoindrissement des services écosystémiques dont dépendent les activités humaines.
3. Adaptation au changement climatique	Sous l'effet du changement climatique, le paysage et les écosystèmes se modifient. Les politiques étant menées en réaction et non dans une logique d'anticipation, conduisent à des mal-adaptations (replantations à l'identique des boisements touchés, abattage des arbres morts ou malades, consolidation des berges par génie civil, réhausse de digues, ...) qui génèrent des pressions toujours plus fortes sur les écosystèmes.
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement du territoire est peu contraint, sauf dans les ZSCE. Les services écosystémiques s'appauvrissent progressivement en dehors des zones protégées. La conservation des zones protégées est de plus en plus difficile dans un contexte de changements climatiques mais aussi d'absence de continuité / interfaces avec

	le reste du territoire. La désignation de zones protégées plus étendues génère des dépenses lourdes pour restaurer les dégradations et des conflits territoriaux pour l'usage des terres.
5. Eau comme levier de développement territorial	Dans ce scénario où le levier réglementaire est fort, l'eau est perçue comme une contrainte / un risque plutôt que comme un atout. Les services écosystémiques sont ignorés et ne sont pas valorisés pour le développement du territoire.

Scénario mesuré

Ce scénario traduit une volonté d'adaptation progressive, s'inscrivant dans une trajectoire encore compatible avec les modèles actuels de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire. Il se caractérise par une stratégie proactive visant à renforcer la lutte contre les pollutions diffuses, à améliorer la coordination avec les pratiques agricoles et à déployer des solutions de stockage et d'infiltration, contribuant ainsi à une résilience accrue du territoire. La continuité écologique est significativement renforcée : la gestion des plans d'eau s'améliore et des opérations ciblées de renaturation sont engagées sur les cours d'eau. Les risques climatiques sont intégrés dans les politiques d'aménagement, avec une gestion collective de la ressource en période de crise et une adaptation progressive des infrastructures. Les zones humides, les continuités bocagères et les zones d'expansion de crues sont mieux prises en compte dans la planification territoriale, rendant l'aménagement plus sensible aux enjeux hydrologiques. Enfin, les services écosystémiques liés à l'eau sont valorisés sur le plan économique. L'innovation locale est encouragée, notamment à travers l'économie circulaire et l'agriculture durable, tandis que la gouvernance territoriale se renforce, soutenant une dynamique plus intégrée et cohérente.



Charges des services d'eau potable (score : 3)

La sécurisation de l'alimentation en eau potable implique la mise en œuvre de plans d'action ambitieux sur les bassins d'alimentation de captages, associant des soutiens financiers aux exploitations agricoles et des investissements dans le secteur de l'assainissement. Des efforts sont également nécessaires pour moderniser les réseaux, développer des interconnexions et mobiliser des ressources moins vulnérables au changement climatique. Cet investissement initial, conséquent, vise à améliorer la résilience globale du système et à garantir sa fiabilité à long terme.

1. Résilience de la ressource en eau	Les captages stratégiques font l'objet de plans d'action volontaristes associant les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, usagers). La reconquête de la qualité de la ressource est engagée grâce à la réduction des intrants, la diversification des pratiques agricoles et le renforcement des infrastructures de stockage et d'interconnexion. La vulnérabilité du territoire diminue, même si certaines zones restent dépendantes de ressources fragiles. Les coûts sont mieux maîtrisés à moyen terme, tandis que la qualité de l'eau s'améliore sensiblement pour l'ensemble de la population.
---	--

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

2. Fonctionnalités écologiques des milieux	La restauration des continuités écologiques est programmée à travers des opérations ciblées sur les zones à enjeu. Les plans d'eau et les cours d'eau sont gérés de manière plus équilibrée, permettant une amélioration progressive du fonctionnement hydromorphologique. Si certaines pressions demeurent (urbanisation, pratiques agricoles intensives), la capacité d'autoépuration et de régulation des milieux s'améliore, participant au maintien d'une qualité de ressource plus stable.
3. Adaptation au changement climatique	La prise en compte du changement climatique devient systématique dans les politiques locales de l'eau. Des dispositifs de stockage, d'infiltration et de transfert sont mis en œuvre pour limiter les déficits estivaux, tandis que les interconnexions assurent une solidarité entre les secteurs. La gouvernance de crise évolue vers une gestion plus collective et anticipative, réduisant la fréquence et l'intensité des situations d'urgence.
4. Eau et aménagement du territoire	Les documents d'urbanisme intègrent progressivement les enjeux liés à l'eau : préservation des zones humides, gestion des ruissellements, limitation de l'imperméabilisation. Cette approche intégrée favorise la résilience des infrastructures et la réduction des coûts sur la facture d'eau pour les abonnés.
5. Eau comme levier de développement territorial	L'eau devient un vecteur d'attractivité et de durabilité. Les investissements réalisés dans la qualité de la ressource et la restauration des milieux sont utilisés comme argument marketing « Eau de l'Oudon » pour contribuer à l'attractivité et à l'identité territoriale.



Budgets des collectivités lié à l'eau (score : 2)

Les budgets des collectivités connaissent une hausse significative afin de financer la reconquête de la qualité des masses d'eau et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les actions portent notamment sur la réduction des pollutions, l'amélioration de l'hydromorphologie, la gestion des plans d'eau, la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et l'intégration renforcée de l'eau dans l'aménagement du territoire. Cette mobilisation financière importante traduit un choix politique d'investissement dans la durabilité, mais constitue une contrainte budgétaire marquée.

1. Résilience de la ressource en eau	Les investissements publics se concentrent sur la sécurisation durable de la ressource : reconquête de la qualité, diversification des points de captage, interconnexions et optimisation des infrastructures. Les collectivités adoptent une programmation pluriannuelle d'investissements, renforçant la résilience face aux aléas et réduisant la dépendance aux mesures d'urgence. Les sources de financement sont diversifiées pour faire face à un budget croissant : banques, assurances, fondations privées, mécénat.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les budgets intègrent désormais des opérations de restauration ciblées : effacement d'ouvrages, gestion raisonnée des plans d'eau, renaturation des berges. Ces actions, coordonnées à l'échelle du bassin versant, améliorent progressivement la fonctionnalité des milieux aquatiques. Une politique volontariste est mise en place pour mener des opérations à large échelle (acquisitions foncières ou échanges, déclarations d'intérêt général, partenariats publics-privés). Les coûts de maintenance diminuent à terme, grâce à des milieux plus autonomes et résilients.

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

3. Adaptation au changement climatique	Les dépenses sont anticipées et planifiées autour d'objectifs de prévention. Les collectivités investissent dans la gestion des ruissellements, la restauration des zones humides et le développement d'outils de suivi hydrologique. Si les coûts initiaux sont importants, ils limitent à long terme les dépenses liées aux crises climatiques et réduisent la dépendance aux dispositifs d'urgence.
4. Eau et aménagement du territoire	L'eau devient un élément structurant des politiques d'aménagement. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) intègrent les enjeux de gestion quantitative et qualitative de la ressource, et les projets d'aménagement sont conditionnés au respect des équilibres hydrologiques. Cette approche intégrée permet d'éviter des surcoûts ultérieurs liés à la correction de mal-adaptations.
5. Eau comme levier de développement territorial	L'investissement dans la ressource et les milieux crée un effet levier sur l'économie locale : attractivité renforcée, développement du tourisme vert, maintien des filières agricoles et industrielles durables. Les budgets de l'ensemble des services des collectivités contribuent à la résilience du système (et non les seuls services eau, gemapi et pluvial). À moyen terme, les collectivités bénéficient de retombées positives en matière d'emploi, de fiscalité et d'image territoriale.



Capacité d'adaptation des exploitations agricoles (score : 4)

Le secteur agricole bénéficie d'un accompagnement technique et financier soutenu, permettant une transition progressive vers l'agroécologie. Les pratiques favorisent la réduction des pollutions diffuses, l'amélioration de la rétention d'eau dans les sols, l'accroissement des taux de matière organique et la séquestration du carbone. Ces évolutions structurent de nouvelles filières et renforcent la résilience du secteur. Les exploitants agricoles, soutenus par des politiques publiques ambitieuses, deviennent ainsi des acteurs centraux de l'adaptation et de la préservation de la ressource. Sur le plan économique, cette transition progressive s'accompagne d'investissements importants mais maîtrisés, générant à moyen terme des gains de productivité et une meilleure valorisation des productions locales.

1. Résilience de la ressource en eau	Les agriculteurs intègrent davantage la contrainte hydrique dans leurs choix de production : assolements adaptés, variétés plus résistantes, optimisation de l'irrigation, collecte et stockage d'eau pluviale à la parcelle. Les politiques publiques soutiennent ces adaptations via des aides ciblées (économies d'eau, équipements de précision). À moyen terme, la pression sur les nappes et les cours d'eau diminue, améliorant la résilience globale du système agricole.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les pratiques agricoles évoluent vers une meilleure prise en compte des fonctions écologiques : maintien des haies et prairies, réintroduction de cultures intermédiaires, limitation des produits phytosanitaires. Ces mesures restaurent progressivement la fertilité naturelle des sols et réduisent les phénomènes d'érosion et de ruissellement, améliorant la qualité des eaux superficielles et souterraines.
3. Adaptation au changement climatique	L'adaptation devient une composante intégrée des stratégies d'exploitation. Les exploitants s'organisent collectivement pour mutualiser les ressources et les outils (coopératives hydriques, plateformes de données climatiques locales). Les investissements dans l'innovation (irrigation de précision, paillage, ombrage, agroforesterie) permettent d'amortir les chocs climatiques. Les coûts d'adaptation sont significatifs mais maîtrisés grâce à un accompagnement technique et financier coordonné (aides publiques, Politique Agricole Commune).

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

4. Eau et aménagement du territoire	Les pratiques agricoles participent à la régulation hydrologique du territoire. Les aménagements hydrauliques agricoles (mares, zones tampons, haies bocagères, bandes enherbées) sont pensés à l'échelle des bassins versants et intégrés dans les documents d'urbanisme. Cette articulation entre politiques agricoles et aménagement du territoire permet de réduire les déséquilibres hydriques et les pollutions diffuses.
5. Eau comme levier de développement territorial	La dynamique de transition agricole devient un atout territorial : les exploitations innovantes participent à l'image d'un territoire durable, attractif pour les consommateurs, les touristes et les porteurs de projets. L'agriculture, plus résiliente, soutient l'économie locale et contribue à la préservation du patrimoine naturel, tout en limitant la dépendance aux aides publiques à long terme.



Attractivité territoriale (score : 4)

Le territoire s'affirme comme un espace engagé dans la transition écologique, valorisant ses atouts paysagers, naturels et culturels. Cette orientation accroît son attractivité, tant pour l'accueil de nouvelles populations en quête de qualité de vie que pour le développement du tourisme durable. Le bassin versant gagne ainsi en image et en compétitivité face à d'autres territoires moins préparés aux effets du changement climatique.

1. Résilience de la ressource en eau	Les efforts de protection et de diversification des ressources améliorent la sécurité de l'alimentation en eau potable et la perception de fiabilité du service par les habitants et les nouveaux arrivants. La sobriété et la solidarité dans la gestion de l'eau renforcent la cohésion territoriale et la confiance envers les institutions locales.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les opérations de restauration ciblées (renaturation, continuités écologiques, gestion des zones humides) améliorent la qualité des paysages et redonnent au territoire un attrait paysager et écologique fort. Les espaces naturels deviennent des supports de loisirs et de tourisme durable, tout en contribuant à la qualité de vie des habitants.
3. Adaptation au changement climatique	Les politiques d'aménagement intègrent progressivement la gestion du risque climatique. Les populations et les acteurs économiques bénéficient d'une meilleure anticipation des épisodes extrêmes (sécheresse, inondation), réduisant les dommages et les coûts d'assurance. Le territoire acquiert une image de sécurité et de durabilité attractive pour les habitants comme pour les investisseurs.
4. Eau et aménagement du territoire	Les documents d'urbanisme prennent en compte la gestion de l'eau et des milieux naturels. Les projets d'aménagement s'appuient sur des solutions fondées sur la nature, réduisant les vulnérabilités et améliorant le cadre de vie (fraîcheur urbaine, zones végétalisées, maintien des zones naturelles).
5. Eau comme levier de développement territorial	La qualité du cadre de vie, la disponibilité d'une ressource en eau sécurisée et la valorisation des paysages naturels deviennent des atouts majeurs du développement local. Le territoire attire de nouvelles populations, des entreprises engagées dans la transition écologique et un tourisme plus durable.



Dynamique industrielle (score : 4)

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse Socio-Economique – octobre 2025

La stratégie de transition et d'adaptation confère au territoire une position avantageuse pour les activités industrielles, notamment agroalimentaires. Les entreprises y trouvent un environnement moins vulnérable aux aléas climatiques et aux pressions environnementales, ce qui renforce leur stabilité et leur compétitivité. Par ailleurs, l'implantation dans un territoire exemplaire en matière de transition écologique représente un atout en termes d'image et de responsabilité sociétale, contribuant à dynamiser l'activité économique locale.

1. Résilience de la ressource en eau	Les entreprises engagent des démarches de sobriété et d'optimisation de leurs consommations d'eau (recyclage, circuits fermés, procédés économes). Ces efforts, encouragés par des incitations publiques et la recherche de performance économique, permettent de limiter les tensions sur la ressource en période estivale. À long terme, l'anticipation et la mutualisation des usages (zones d'activités, réseaux partagés) renforcent la résilience globale du système productif.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les industries intègrent progressivement les enjeux environnementaux dans leur fonctionnement : limitation des rejets, restauration des milieux dégradés à proximité des sites industriels, meilleure gestion des plans d'eau et des zones humides associées. Ces actions contribuent à maintenir les fonctionnalités écologiques tout en améliorant l'image et l'acceptabilité des activités industrielles sur le territoire.
3. Adaptation au changement climatique	Les entreprises s'adaptent à l'évolution du climat en intégrant la gestion des risques (inondations, sécheresses) dans leur planification stratégique. Des plans de continuité d'activité sont mis en place, et les infrastructures sont adaptées pour résister aux aléas. La compétitivité est ainsi préservée, même si la transition engendre des coûts d'investissement importants à court terme. Les industries sont accompagnées dans leurs recherches de financements (CCI, Département, Région, associations et fédérations professionnelles, etc.).
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement du territoire s'inscrit dans une logique de cohérence entre développement industriel et gestion durable de l'eau. Les nouvelles zones d'activités sont pensées pour limiter les impacts hydrauliques (infiltration, gestion des eaux pluviales, sobriété foncière). À long terme, cette planification intégrée permet de réduire la vulnérabilité des entreprises et de renforcer la résilience économique du territoire.
5. Eau comme levier de développement territorial	La ressource en eau devient un facteur de compétitivité et d'attractivité : les entreprises innovantes qui maîtrisent mieux leur empreinte hydrique bénéficient d'une valorisation économique et d'un avantage d'image. L'eau, gérée comme un bien commun, soutient la transition vers une économie territoriale circulaire, sobre et résiliente.



Services écosystémiques (score : 5)

Les services écosystémiques sont explicitement reconnus et valorisés économiquement. Les politiques publiques et l'aménagement du territoire intègrent leur préservation et leur optimisation comme leviers prioritaires de résilience. Les services de régulation, d'approvisionnement, de soutien et culturels sont renforcés, permettant au territoire de tirer parti de ses atouts naturels pour consolider son développement durable.

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

1. Résilience de la ressource en eau	Les solutions fondées sur la nature (restauration des zones humides, renaturation des berges, désimperméabilisation des sols) se développent pour renforcer la régulation naturelle de la ressource. Ces mesures limitent les effets des sécheresses estivales et réduisent la vulnérabilité des milieux. À long terme, la résilience hydrologique du territoire s'améliore grâce à une meilleure cohérence entre gestion de l'eau, aménagement et agriculture.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les milieux aquatiques et humides font l'objet d'actions ciblées de restauration, permettant de reconnecter des continuités écologiques. Les habitats naturels regagnent en diversité fonctionnelle, ce qui soutient la pollinisation, l'épuration naturelle et la régulation des crues. Cependant, certaines zones dégradées restent encore exclues des priorités d'action, ce qui limite la pleine reconstitution des fonctionnalités écologiques.
3. Adaptation au changement climatique	Les politiques publiques intègrent mieux la question climatique dans la gestion des écosystèmes. Les reboisements s'appuient sur des essences adaptées, les ouvrages hydrauliques sont remplacés ou requalifiés, et la gestion des ripisylves devient plus écologique. Ces mesures réduisent la vulnérabilité des milieux face aux aléas climatiques et participent à une adaptation progressive du territoire.
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement du territoire commence à prendre en compte la multifonctionnalité des milieux : intégration d'espaces tampons, corridors écologiques, zones de ralentissement des eaux. Les projets d'urbanisme et d'infrastructure s'accompagnent d'études d'impact plus exigeantes, qui favorisent la préservation des services écosystémiques. Les politiques foncières soutiennent la gestion durable des zones d'expansion de crue et des périmètres de captage.
5. Eau comme levier de développement territorial	Les services écosystémiques deviennent progressivement un levier d'attractivité pour le territoire : valorisation des paysages, écotourisme, circuits courts, paiements pour services environnementaux. L'eau et la biodiversité sont perçues non plus comme des contraintes, mais comme des atouts contribuant à la qualité de vie et à la compétitivité locale.

Scénario de rupture

Ce scénario se distingue par une transformation structurelle des modes de gestion de l'eau, des infrastructures et des organisations. Il repose sur une ambition forte en matière de sobriété hydrique, de restauration des milieux, d'adaptation au changement climatique et de gouvernance intégrée. L'objectif est de construire une autonomie territoriale accrue face aux aléas climatiques et aux pressions environnementales. La sobriété hydrique devient la norme, appuyée par une refonte en profondeur des systèmes de production agricole, la reconquête des captages stratégiques et la diversification des ressources. Sur le plan écologique, une restauration ambitieuse du réseau hydrographique est engagée : renaturation à grande échelle, démantèlement des ouvrages les plus impactant et mise en œuvre d'une gestion écosystémique pleinement intégrée. Les usages de l'eau sont profondément réorganisés, avec un déploiement massif de solutions fondées sur la nature. La gestion des risques climatiques devient prospective et transversale, intégrée à l'ensemble des politiques territoriales. L'urbanisme s'oriente vers l'**hydro-soutenabilité**, réorientant les choix d'aménagement autour de la préservation de l'eau et

de la biodiversité, et favorisant la renaturation des espaces dégradés. Enfin, l'eau est érigée en ressource stratégique centrale. Les modèles agricoles et industriels sont repensés en profondeur, donnant naissance à de nouvelles filières économiques orientées vers la sobriété, la résilience et la valorisation des milieux naturels.



Charges des services d'eau potable (score : 4)

La généralisation de la sobriété hydrique, la reconquête des captages stratégiques et la diversification des ressources permettent d'atteindre un haut niveau de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Les investissements initiaux, certes importants, sont rapidement compensés par une baisse durable des coûts d'exploitation, liée à la réduction des pollutions à traiter et à la fiabilité accrue des ressources. Le service de l'eau gagne ainsi en efficacité et en résilience, garantissant une stabilité tarifaire pour les usagers à long terme.

1. Résilience de la ressource en eau	La ressource est sécurisée grâce à la diversification des points de captage, la restauration des aires d'alimentation et la généralisation des pratiques agroécologiques. Les pertes physiques sur les réseaux sont réduites à un niveau minimal et la sobriété hydrique est intégrée à tous les usages. Le territoire atteint une quasi-autonomie en matière d'alimentation en eau potable, limitant drastiquement sa dépendance aux transferts extérieurs.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Une restauration ambitieuse du réseau hydrographique est engagée : effacement des ouvrages les plus impactant, renaturation à grande échelle, reconquête des zones humides. Ces actions permettent un retour des capacités naturelles d'autoépuration et de régulation hydraulique. Les milieux retrouvent un haut niveau de fonctionnalité, assurant durablement la qualité de la ressource et la résilience écologique du bassin versant.
3. Adaptation au changement climatique	Le territoire adopte une stratégie d'adaptation systémique fondée sur la sobriété, la flexibilité et l'innovation. Les infrastructures hydrauliques sont conçues pour anticiper les aléas climatiques, et la gouvernance locale intègre pleinement la gestion du risque dans toutes les politiques publiques. Les crises ne sont plus subies, mais prévues et amorties grâce à des dispositifs de gestion intégrée et collective.
4. Eau et aménagement du territoire	L'urbanisme devient « hydro-soutenable ». Les projets d'aménagement et d'urbanisation sont systématiquement évalués à l'aune de leur impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Les zones artificialisées sont renaturées, les continuités écologiques rétablies, et l'eau structure la planification du territoire. Le foncier et l'habitat s'organisent autour d'une logique de sobriété et de préservation des milieux.
5. Eau comme levier de développement territorial	L'eau devient un moteur de développement du territoire. La résilience du réseau d'approvisionnement en eau potable permet de soutenir le tissu industriel (notamment agro-alimentaire). Le bassin de l'Oudon cité comme un modèle de réussite pour la reconquête de sa qualité de l'eau.



Budgets des collectivités lié à l'eau (score : 3)

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse Socio-Economique – octobre 2025

Les collectivités engagent des investissements massifs pour la restauration des milieux aquatiques, la renaturation des espaces dégradés et le déploiement de solutions fondées sur la nature. Ces dépenses, stratégiques et structurantes, s'inscrivent dans une vision prospective et intégrée. À moyen terme, elles génèrent des économies substantielles en réduisant les coûts liés aux crises (inondations, sécheresses, pollutions), améliorant ainsi l'efficacité globale de l'action publique.

1. Résilience de la ressource en eau	Les investissements ciblent la restauration complète des ressources stratégiques et la sécurisation des réseaux. Les collectivités atteignent une autonomie quasi complète vis-à-vis des transferts extérieurs grâce à la diversification des ressources, à la réduction des pertes et à la généralisation de la sobriété. Les dépenses se stabilisent dans le temps, tandis que les recettes s'équilibrent grâce à une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Une politique ambitieuse de restauration écologique est menée à l'échelle du bassin versant : renaturation, réouverture de zones humides, suppression d'ouvrages obsolètes. Ces actions restaurent durablement les fonctionnalités des milieux et réduisent les coûts d'entretien. Les investissements dans les infrastructures grises sont compensés par une montée en puissance des infrastructures vertes, moins coûteuses à long terme.
3. Adaptation au changement climatique	Les collectivités investissent dans une approche systémique de la résilience climatique : désimperméabilisation, trame verte et bleue fonctionnelle, gestion intégrée des eaux pluviales, infrastructures multifonctionnelles. Ces investissements préventifs permettent de réduire drastiquement les coûts liés aux catastrophes naturelles et d'éviter des réparations récurrentes.
4. Eau et aménagement du territoire	L'eau devient le pilier central de la planification urbaine et rurale. Les budgets d'aménagement sont coordonnés avec ceux de la gestion de l'eau, permettant des synergies fortes (rénovation urbaine intégrant la désimperméabilisation, agriculture urbaine, continuités écologiques). Cette approche réduit les redondances budgétaires et maximise les bénéfices socio-économiques.
5. Eau comme levier de développement territorial	L'investissement massif dans la transition hydrique et écologique transforme l'économie locale : création de nouvelles filières (renaturation, gestion intégrée de l'eau, agriculture durable), montée en compétence des acteurs, attractivité renforcée. Les collectivités bénéficient d'un retour sur investissement tangible à long terme, à la fois économique et social, ancrant le territoire dans une trajectoire durable et résiliente. La population est directement impliquée dans la gouvernance locale de l'eau et contribue à renforcer la place de l'eau dans l'identité locale.



Capacité d'adaptation des exploitations agricoles (score : 5)

Le secteur agricole connaît une refonte profonde de ses systèmes de production, avec une transition généralisée vers l'agroécologie et des pratiques sobres en eau. L'innovation est encouragée, permettant le développement de nouvelles filières locales et résilientes. Les exploitants sont accompagnés techniquement et financièrement, ce qui leur confère une capacité d'adaptation élevée face au changement climatique et renforce leur rôle de partenaires stratégiques dans la préservation de la ressource et des milieux. Sur le plan économique, cette transformation structurelle s'accompagne d'une montée en gamme des productions, d'une

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse Socio-Economique – octobre 2025

meilleure valorisation des circuits courts et d'une réduction notable des coûts liés aux intrants et à la gestion de la ressource. Le secteur agricole devient un moteur de l'économie territoriale, créant de la valeur ajoutée locale et consolidant la sécurité alimentaire tout en soutenant un modèle de développement sobre et durable.

1. Résilience de la ressource en eau	L'agriculture s'organise autour d'une sobriété hydrique généralisée : abandon progressif des cultures gourmandes en eau, diversification des productions, reconstitution des capacités naturelles de stockage (sols vivants, zones humides, haies). L'irrigation devient un usage d'appoint et s'appuie sur des ressources locales sécurisées (eaux pluviales, réutilisation, retenues collinaires raisonnées). Les exploitations agricoles sont soutenues via la mise en place de filières qui valorisent leurs productions (stockage, transformation).
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les milieux naturels deviennent de véritables alliés de la production agricole. La trame verte et bleue est restaurée à grande échelle, les cours d'eau renaturés et les zones humides intégrées aux systèmes d'exploitation. Les sols retrouvent leur structure, leur fertilité et leur capacité de régulation hydrique. L'agriculture contribue activement à la reconquête du bon état écologique des masses d'eau et ce rôle est reconnu par les pouvoirs publics (paiements pour services environnementaux) et par les consommateurs (qui privilégient dans leurs achats les filières locales et/ou labellisées).
3. Adaptation au changement climatique	Les exploitations anticipent les effets climatiques à long terme : diversification des filières, gestion collective des risques, agroforesterie, cultures adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Les coopératives et groupements d'agriculteurs développent des stratégies locales d'adaptation (calendriers de semis, choix variétaux, stockage carbone). Ces transformations permettent une stabilisation des rendements et une forte réduction de la vulnérabilité économique.
4. Eau et aménagement du territoire	L'agriculture devient un acteur central de la planification territoriale. Les projets d'aménagement sont conçus autour de la préservation des continuités écologiques et hydrologiques. Les sols agricoles, protégés de l'artificialisation, jouent un rôle majeur dans la gestion des eaux pluviales et la lutte contre les inondations.
5. Eau comme levier de développement territorial	L'eau devient un facteur de cohésion et de compétitivité. De nouvelles filières locales émergent (produits à haute valeur environnementale, écotourisme). Le territoire gagne en attractivité grâce à une agriculture régénératrice, bas carbone et durable, capable d'assurer sa propre résilience économique. La transmission et l'installation sont facilitées par un tissu économique porteur, une reconnaissance du métier et les mesures d'adaptation prises face aux aléas climatiques.



Attractivité territoriale (score : 5)

Le territoire devient un modèle en matière de transition écologique et d'hydro-soutenabilité. La qualité restaurée des milieux naturels, la réduction des risques climatiques et l'amélioration du cadre de vie renforcent son attractivité, tant pour les populations en quête de résilience que pour les visiteurs. L'image du territoire est profondément renouvelée : il devient un pôle de référence, capable d'attirer de nouvelles populations, des projets de recherche et des investissements durables.

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'LOUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

1. Résilience de la ressource en eau	La diversification des ressources, la reconquête ambitieuse des captages stratégiques et la généralisation de la sobriété hydrique assurent une autonomie accrue du territoire face aux aléas. Cette maîtrise de la ressource devient un argument fort d'attractivité résidentielle et économique, auprès d'une population plus jeune en quête de cohérence et de sécurité.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les milieux aquatiques sont restaurés à grande échelle : renaturation des cours d'eau, démantèlement d'ouvrages, création de zones humides et de corridors écologiques. Ces actions redessinent les paysages et positionnent le territoire comme un modèle de reconquête écologique, attractif pour les habitants et les visiteurs.
3. Adaptation au changement climatique	La prévention et la gestion intégrée des risques climatiques deviennent des priorités transversales. Le territoire anticipe les crises hydriques, les canicules ou les inondations par une organisation collective et une planification à long terme. La sécurité climatique devient un atout différenciant face à d'autres régions plus vulnérables.
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement devient hydro-soutenable : la ville et les infrastructures sont repensées pour préserver les continuités hydriques, réduire les ruissellements et favoriser l'infiltration. Les espaces renaturés participent à un cadre de vie apaisé et attractif, où la biodiversité et la fraîcheur urbaine constituent des arguments résidentiels majeurs. Les populations précaires ou défavorisées bénéficient de cet aménagement hydro-soutenable pensé par et pour la collectivité.
5. Eau comme levier de développement territorial	L'eau et la nature deviennent les piliers du développement territorial. Les activités économiques et touristiques se recentrent sur la durabilité, les circuits courts, l'écotourisme et la valorisation des services écosystémiques. Le territoire devient un modèle de transition écologique, conjuguant attractivité, autonomie et résilience.



Dynamique industrielle (score : 5)

L'industrie se réorganise autour de modèles sobres et résilients, tirant parti d'une ressource en eau sécurisée et d'une image territoriale exemplaire. De nouvelles filières émergent, en lien avec la bioéconomie, l'économie circulaire et la valorisation durable des ressources locales. Le tissu industriel s'enrichit, gagne en compétitivité et attire des acteurs engagés dans la transition écologique, consolidant l'ancrage économique du territoire.

1. Résilience de la ressource en eau	La gestion de l'eau est intégrée à la stratégie industrielle à toutes les échelles : réutilisation systématique des eaux usées traitées, mutualisation des infrastructures, innovation technologique sur les procédés. Ces pratiques assurent une autonomie accrue vis-à-vis de la ressource et sécurisent la production, même en période de crise hydrique.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	La restauration des milieux aquatiques est pleinement intégrée aux politiques industrielles : les entreprises participent à des programmes de compensation écologique, de désimperméabilisation et de reconquête de la biodiversité. L'activité industrielle devient ainsi compatible, voire contributive, au bon état écologique des masses d'eau. Des partenariats publics-privés sont établis entre collectivités locales et entreprises du territoire.
3. Adaptation au changement climatique	Les industries ont intégré la gestion du risque climatique dans leurs modèles économiques : elles disposent de systèmes d'alerte, de plans de continuité et de partenariats territoriaux permettant de réagir collectivement face aux crises

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE L'OUDON - Lot N°3 : Analyse
Socio-Economique – octobre 2025

	(canicules, inondations). Les filières locales se distinguent par leur capacité d'innovation et d'adaptation rapide, soutenue par un écosystème d'acteurs publics et privés pour les accompagner dans cette adaptation.
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement industriel s'inscrit dans une logique de sobriété foncière et hydrique. Les zones d'activités deviennent des démonstrateurs de durabilité (zéro rejet, gestion circulaire, renaturation des espaces, récupération des eaux pluviales). L'eau structure désormais les choix d'implantation et d'investissement, devenant un vecteur d'équilibre entre économie et environnement.
5. Eau comme levier de développement territorial	La maîtrise de la ressource en eau et la performance environnementale constituent un avantage compétitif pour le territoire. L'attractivité repose sur une image forte de territoire « résilient et innovant », capable d'accueillir des entreprises sobres et responsables. L'eau n'est plus seulement une contrainte, mais un levier de différenciation et de croissance durable.



Services écosystémiques (score : 5)

Les services écosystémiques deviennent la pierre angulaire du développement territorial. La renaturation à grande échelle, la restauration hydromorphologique et la gestion écosystémique permettent de renforcer simultanément les fonctions de régulation (épuration, stockage, atténuation des crues), d'approvisionnement (ressources en eau durables), de soutien (fertilité des sols, biodiversité) et culturelles (paysages, loisirs, patrimoine). Leur valorisation économique et sociale est pleinement intégrée aux politiques publiques, assurant une résilience durable du bassin versant.

1. Résilience de la ressource en eau	Les infrastructures grises (digues, bassins, ouvrages de rétention) sont progressivement remplacées ou complétées par des infrastructures vertes (zones humides restaurées, haies, mares, continuités hydrauliques). Ces solutions permettent de stocker, filtrer et restituer l'eau naturellement, garantissant la disponibilité de la ressource même en période de tension hydrique.
2. Fonctionnalités écologiques des milieux	Les milieux naturels retrouvent leur intégrité fonctionnelle : les zones humides, ripisylves, prairies alluviales et forêts rivulaires assurent pleinement leurs rôles de filtration, de régulation et de support à la biodiversité. La dynamique écologique du bassin de l'Oudon est restaurée à grande échelle, permettant aux espèces et aux habitats de s'adapter au changement climatique.
3. Adaptation au changement climatique	Les politiques territoriales adoptent une approche systémique, misant sur les écosystèmes comme première ligne de défense contre les aléas climatiques. La végétation, les sols et les eaux de surface sont gérés de manière à atténuer les effets de la chaleur, limiter les crues et stocker le carbone. La nature devient le cœur de la stratégie d'adaptation.
4. Eau et aménagement du territoire	L'aménagement du territoire est profondément repensé autour de la gestion intégrée de l'eau : les projets urbains, agricoles et économiques s'articulent avec les fonctionnalités naturelles du bassin. Les politiques d'urbanisme visent la sobriété foncière, la désartificialisation et la reconquête d'espaces de liberté pour les cours d'eau. Les écosystèmes sont considérés comme des infrastructures vitales pour la sécurité et le développement.
5. Eau comme levier de développement territorial	La valorisation des services écosystémiques soutient une économie verte et territoriale : écotourisme, ingénierie écologique, filières locales basées sur la nature. L'eau devient un symbole d'identité et d'attractivité, fédérant acteurs publics, privés et citoyens autour d'un projet de territoire résilient et harmonieux.

Comparaison des scénarios

La matrice multicritère présentée ci-dessous synthétise les résultats de l'évaluation qualitative menée à partir des six métriques retenues.

Elle illustre l'évolution progressive des impacts socio-économiques et environnementaux selon le niveau d'ambition de chaque scénario, depuis la continuité des pratiques actuelles (scénario tendanciel) jusqu'à une transformation structurelle du territoire (scénario de rupture).

Tableau 1 Matrice multicritère d'évaluation qualitative des scénarios

Métriques	Tendanciel	Ajustement	Mesuré	Rupture
Charges des services d'eau potable	1	2	3	4
Budgets des collectivités liés à l'eau	3	1	2	3
Capacité d'adaptation des exploitations agricoles	1	3	4	5
Attractivité territoriale	2	3	4	5
Dynamique industrielle	1	3	4	5
Services écosystémiques	1	2	5	5

La matrice met en évidence une corrélation forte entre le niveau d'ambition environnementale et les bénéfices socio-économiques à long terme.

Les scénarios tendanciel et d'ajustement se limitent à une gestion réactive centrée sur les obligations réglementaires : ils stabilisent temporairement la situation mais n'enrayent pas la dégradation des milieux, entraînant des coûts croissants pour la société (traitement, entretien, vulnérabilité économique).

Le scénario mesuré amorce une transition équilibrée, combinant amélioration de la qualité de la ressource, valorisation des milieux et diversification économique. Les investissements publics initiaux y sont compensés par des bénéfices durables en matière de résilience et d'attractivité.

Enfin, le scénario de rupture incarne la trajectoire la plus cohérente et intégrée, alliant transformation des pratiques agricoles et industrielles, innovation et sobriété hydrique. Malgré un effort financier initial plus important, il offre à long terme les meilleurs résultats en termes de durabilité, de compétitivité et d'autonomie territoriale.

L'illustration suivante présente un diagramme en étoile permettant de visualiser la performance relative des quatre scénarios selon les six métriques d'évaluation retenues. Chaque axe représente une métrique, et la surface couverte par chaque scénario traduit son niveau global de performance socio-économique et environnementale.

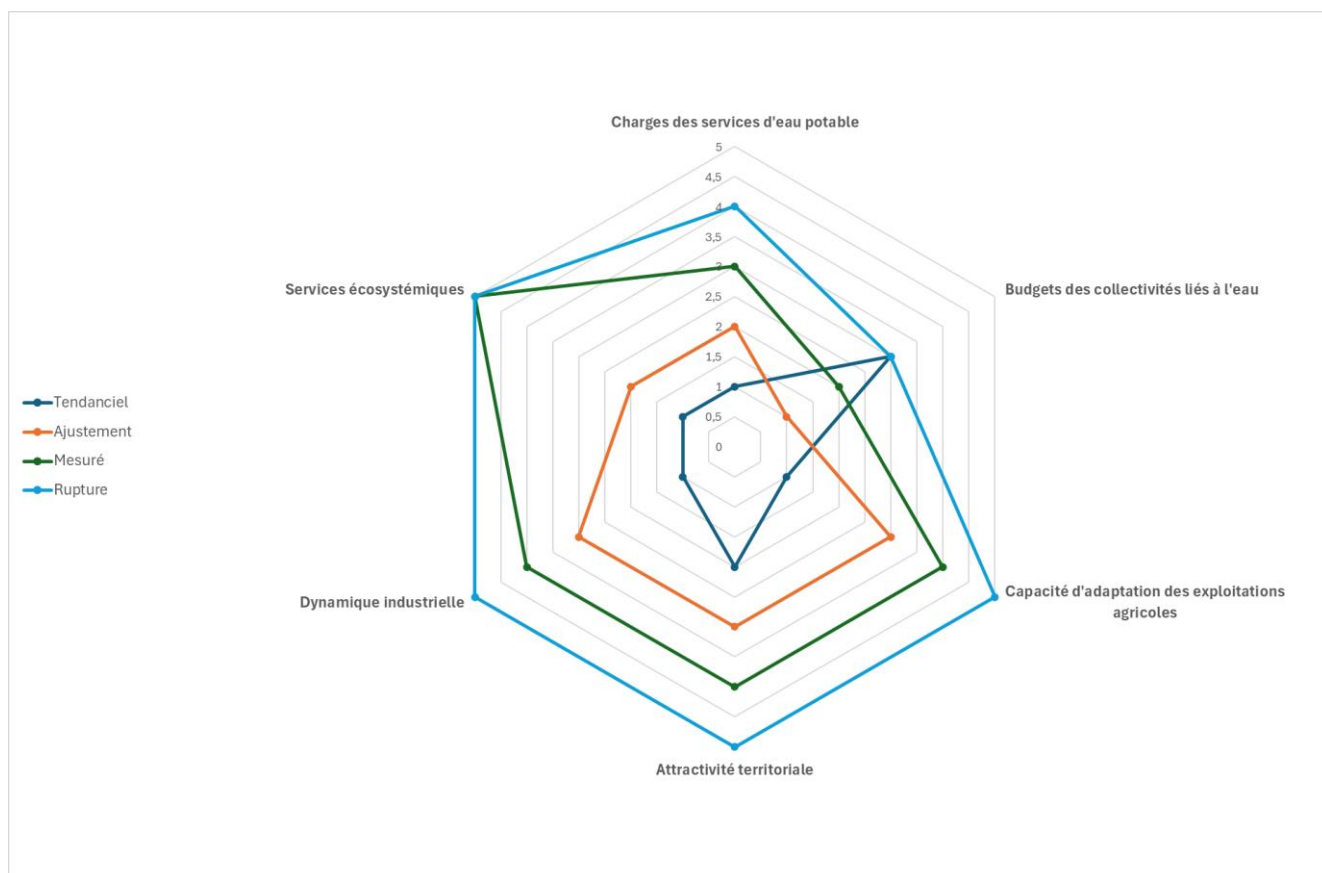


Figure 2 Diagramme en étoile comparant la performance des scénarios selon les six métriques d'évaluation

Ce graphique met en évidence une progression nette et cohérente entre les scénarios. Le scénario tendanciel se caractérise par une emprise très réduite, illustrant une faible capacité d'adaptation et des impacts majoritairement négatifs. Le scénario d'ajustement montre une amélioration modérée, essentiellement liée à la mise en conformité réglementaire, mais sans effets structurants à long terme. Le scénario mesuré élargit significativement le périmètre, traduisant une montée en puissance des actions coordonnées et une amélioration sensible de la résilience du territoire. Enfin, le scénario de rupture occupe la plus grande surface du graphique : il représente la trajectoire la plus ambitieuse, combinant sobriété hydrique, innovation, valorisation des services écosystémiques et attractivité renforcée du territoire.

Chaque scénario illustre un degré d'ambition différent, allant du maintien d'une situation dégradée à la mise en œuvre de transformations profondes.

Au-delà des nuances propres à chacun, un enseignement majeur se dégage : l'inaction ou la simple adaptation aux obligations réglementaires expose le territoire à des coûts croissants, une vulnérabilité accrue et une perte progressive d'attractivité. À l'inverse, les stratégies plus proactives, qu'elles soient progressives ou de rupture, renforcent la résilience collective, soutiennent l'économie locale et préservent durablement les services écosystémiques.

Ces résultats confirment que la gestion de l'eau ne peut plus être appréhendée comme une question sectorielle, mais bien comme un levier structurant des politiques publiques, de l'aménagement du territoire et du développement économique.